CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E73385** **VALABLE JUSQU'AU** **26/01/2027**

ÉDITÉ LE 19/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/06/2006

Raison sociale : MENUISERIE AGENCEMENT CONCEPT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/10/2025

Capital : 80 000

QUAI DU RHONE
ZI LA BOCQUETTE
01700 MIRIBEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE 2006 B 732

Siret : 491 380 614 00017

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 17223

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 146926060

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 146926060

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 78 55 04 15 **Fax :**

Portable : 06 99 71 68 46

Responsabilité légale :
B.Y GESTION (989 019 641) / BUIS YANN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : compta@mac01.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 513 406 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4312	Fourniture et pose de menuiserie intérieure en bois	9	20/01/2025
9112	Agencement (Technicité confirmée)	9	20/01/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 19/03/2026 15:38

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.